

La Cabane de Pérols rouvre sous tension avec les riverains

L'affaire. Quelque 130 manifestants ont protesté contre « une construction illégale ».

Ce n'était pas un poisson d'avril. La réouverture de la Cabane, ce restaurant-bar-piscine, pour une deuxième saison malgré deux procès-verbaux d'infraction au Code de l'urbanisme dès juillet 2016 (en attente sur le bureau du procureur de la République de Montpellier, NDLR), a bien eu lieu samedi soir. Et les quelque 130 cabaniers des associations de Pérols et de Carnon, réunis sur le parking pour protester, n'en reviennent toujours pas. « Pas de permis, pas de conformité, pas d'ouverture », peut-on lire sur l'une des banderoles brandies par ces riverains installés à l'année dans des cabanes et pour beaucoup depuis une vingtaine d'années. Ils dénoncent, eux dont « certains sont obligés par le maire de démonter des abris de jardins parce qu'ils n'ont pas fait attention à la réglementation », ni plus ni moins qu'une « construction illégale », selon les termes du vice-président des Cabaniers de Pérols, Luc Claparede. Sans parler des nuisances sonores « même le dimanche après-midi ». Bâtie à grand renfort d'enrochement, grâce



■ « Cette situation n'est aucunement régularisable » selon les Cabaniers de Pérols.

à une simple déclaration de travaux en zone naturelle, classée rouge (inondable au plan de prévention des risques renforcé) et à la biodiversité protégée, cette paillote, qui a reçu une autorisation d'occupation de l'espace public pour trois ans de la municipalité, n'est pas en conformité, selon les services de la DDTM.

« Respecter la loi »

Estimant qu'il fallait un permis de construire. Finalement, la demande de régularisation a été rejetée le 16 décembre par le maire, dont le projet reste l'aménagement de ce secteur. Pourtant, la paillote a bien

accueilli ses clients hier. « On savait qu'il serait refusé à cause du PPRI », indique Ilan Mimouni. Le gérant de la société La Cabane admet « un flou » qui, selon lui, devrait se dissiper rapidement. « Nous sommes en attente de sortie du PPRI qui doit être révisé. Nous espérons une régularisation avant la fin de l'année. » Cette procédure longue devra passer par une enquête publique. Pour l'instant, il assure que la commission de sécurité lui a donné le feu vert pour ouvrir, s'être mis en conformité sonore et se dit malgré lui « au milieu d'un conflit politique ». Les manifestants se sont défendus de

toute récupération. Ils demandent « au premier magistrat de respecter la loi et le droit ». « Je demande au procureur : dites-nous ce que vous comptez faire ? C'est une zone de non-droit et les gens n'acceptent plus ce "deux poids deux mesures" », a lancé au micro le député sortant Jean-Louis Roumégas, accusant le maire Jean-Pierre Rico de « complaisance, c'est même plus que ça ». Il réclame une fermeture administrative avant une éventuelle décision de justice. Selon lui, le PPRI « n'a aucune chance d'être révisé à la baisse ».

HÉLÈNE AMIRAUX

hamiraux@midilibre.com